

PLU DE GROIX – MISE A JOUR N°2

TABLEAU DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE (SUP)

OBJET	DESIGNATION DU SITE	REFERENCES LEGISLATIVES	SERVICE CONCERNE	REFERENCE AU PLAN
Servitude de protection des monuments historiques classés et inscrits	- Phare de Pen-Men inscription par arrêté du 21 décembre 2015 - Camp Gaulois classement par arrêté du 29 novembre 1951 - Menhirs de Kerlard classement par arrêté du 25 mars 1970 - Dolmens dits Men Cam et Men Yann classement par arrêté du 25 juillet 1969 - Dolmen de Vagouar-Huen classement par arrêté du 1 juillet 1966	Loi du 31/12/1913. Décret du 18/03/1924, Décrets des 10/09/1970, 19/10/1971 et 15/11/1984, Circulaire du 02-12-1977 (Ministère de la Culture et de l'Environnement)	Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine UDAP du Morbihan 31, rue Thiers 56000 VANNES	AC 1
Servitude relative aux sites inscrits et classés	Site classé : zone côtière située à l'est et au sud de l'île zone littorale classée et 500m au droit de cette zone sur le domaine public maritime (DPM) Décret du 5 novembre 1976 Site inscrit : zone côtière partie Est, Sud et Nord de l'île Arrêté du 3 août 1977 extension du site inscrit : arrêté du 2 février 1981	Articles L. 341-1 à L.341-15-1 et R. 341-1 et suivants du code de l'environnement	Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine UDAP du Morbihan 31, rue Thiers 56000 VANNES	AC2
Réserve naturelle	Réserve naturelle François Le Bail à la pointe ouest de l'île et sur la côte sud au lieu-dit Lermarec	Articles L. 332-1 à L. 332-27 et R. 332-1 et suivants du code de l'environnement	DREAL COPREV/SCEAL Bâtiment l'Armorique 10 rue Maurice Fabre CS 96515 35065 Rennes cedex	AC3

Pour le Maire
L'Adjoint délégué

Nathalie GOURON
Groix le 17/10/2018



Servitude de protection des eaux potables (captages, forages, sources)	Captages d'eau potable de l'île de Groix : Pradino Kerdurant Kermouzouët Port-Melin / Port-Lay	Code de la santé publique : Articles L.1321-2 à L.1321-3 Articles R.1321-13 à R.1321-17 Arrêté préfectoral du 9 février 2021 déclarant d'utilité publique la protection des captages d'eau potable de Groix	Agence Régionale de Santé Bretagne (ARS) Délégation départementale du Morbihan 32 boulevard de la Résistance 56000 VANNES	AS1
Servitude de passage des piétons sur le littoral	Littoral de la commune en bordure de l'Océan Atlantique	Articles L.121-31 à L. 121-37 et R.121-9 à R. 121-32 du code de l'urbanisme	Direction départementale des territoires et de la mer	EL9
Servitudes aéronautiques de dégagement	Aérodrome de Base aéronautique navale de Lann-Bihoué dont Groix	Code de l'aviation civile : Articles L.6350-1 et suivants Articles R.241-1 à R.242-1 Arrêté ministériel du 2 octobre 2025 approuvant le plan de servitudes aéronautiques (PSA) de dégagement	Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC)	T5
Servitudes à l'extérieur des zones de dégagement	Ensemble du territoire communal / ouvrages de grande hauteur.	Code de l'aviation civile : Articles R.244-1 à D.244-4 Arrêté et circulaire du 20 juillet 1990 relatifs aux servitudes aéronautiques	Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC)	T7